

Quel service public à l'ère digitale ?

Une radio et une télévision se cachent désormais dans chaque téléphone mobile et tablette. De plus en plus, nous consommons les émissions n'importe où et plus seulement à la maison. C'est pourquoi il est prévu de remplacer la redevance de réception actuelle par une redevance indépendante de l'appareil de réception et qui sera perçue auprès de chaque ménage et entreprise. On ignore toutefois l'ampleur du service public radio et TV financé par ce biais.

En raison des changements technologiques, une adaptation du système de redevances, obsolète et lourd, s'impose. Ceux qui utilisent l'offre de radio et TV publique hors de chez eux et via Internet devront également financer le service public. Toutefois, ceux qui n'écoutent ni ne regardent les chaînes publiques seront également tenus de payer la redevance proposée. D'innombrables entreprises sont concernées. La redevance radio/TV devient ainsi un prélèvement obligatoire sans contrepartie directe.

Ce nouvel impôt sur les médias financera une offre de service public radio/TV pas définie. Le rôle central d'une couverture médiatique indépendante dans une démocratie qui fonctionne est incontesté. Grâce à la numérisation, les offres d'information privées abondent. Cela réduit la légitimité d'un système de radiodiffusion financé publiquement. Dans ce contexte, est-il possible de simplement perpétuer les solutions mises en place dans le passé ? Avant d'adopter un nouveau système de financement, il importe de mener un débat sur le service public que l'État doit garantir à l'ère du multimédia.